

Recherche chauffagiste désespérément!

Monsieur le Président,

Les résultats du dernier observatoire interne 2023 sont éloquents. Ils indiquent une nette dégradation de la situation dans nos services, toutes catégories confondues.

Le constat est lourd. Les agents s'avouent désabusés, fatigués, pessimistes quant à leur avenir. Leur motivation est pour la majorité en baisse... Jamais les indicateurs n'avaient été aussi bas.

Et pire, le sondage réalisé par l'IFOP, sur commande du ministère ne fait que confirmer plus violemment encore une réalité dénoncée depuis longtemps par FO DGFIP. Pour un peu, nous aurions pu croire que ces rapports s'inspiraient de nos tracts!

Alors que la communication officielle tente par tous les moyens de rendre notre administration attractive, la réalité est tout autre, y compris en Vaucluse.

Par ailleurs, FO DGFIP 84 constate qu'une fois de plus, notre DDFIP a du retard à l'allumage ... du chauffage!

Après vous avoir demandé avec insistance de garantir aux agents les moyens de se rafraîchir dans leurs bureaux cet été, nous voilà obligés d'exiger que leurs bureaux soient chauffés.

Depuis une semaine, l'intersyndicale vous demande de garantir le fonctionnement du chauffage sur les sites où il ne fonctionne pas.

Lundi six novembre, les OS représentatives du département vous ont demandé de mettre en route les systèmes de chaufferie de la cité administrative. Cette demande est restée sans réponse à ce jour...

Jeudi neuf novembre, nous vous avons remis une pétition des agents du bâtiment deux de la cité administrative signée par de nombreux agents qui réclament le chauffage dans leurs bureaux. En réponse, vous en appelez à notre responsabilité et à celle des agents : nous avons des perspectives à court terme de chauffage fonctionnel, et vous n'entendez pas doter chaque bureau de la DDFiP de radiateur d'appoint, « pour des raisons évidentes de coût, d'éco-responsabilité et de responsabilité en termes de sécurité bâtimentaire ». Vous êtes Directeur et, à ce titre, responsable du bon fonctionnement des services, notamment au plan matériel, et de la santé des agents placés sous vos ordres.

Les collègues sont fatigués de vous rappeler qu'ils ont le droit de travailler dans des conditions décentes et de ne pas subir ces dysfonctionnements. La sobriété énergétique ne peut se faire à leur détriment !

Enfin, vendredi 10 novembre, un droit d'alerte intersyndical a été déposé pour le site de Cavaillon pour dénoncer l'absence de chauffage et la dispersion de poussières au premier étage du bâtiment. En guise de réponse, vous avez indiqué « que les problèmes de chauffage actuellement rencontrés dans certains espaces du CFP de Cavaillon, de même que les désagréments causés par les travaux en cours sur ce site, ne constituent pas une cause de danger grave et imminent pour la santé et la sécurité des agents... En conséquence, la direction n'inscrira pas cette alerte au registre spécial de la FS, qui n'a donc pas vocation à être examinée au sens qui lui est donné par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 ». FO ne se satisfait pas de cette réponse. Nous réitérons la demande d'inscription de ce droit d'alerte au registre spécial de la formation spécialisée.

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires avec suffisamment d'anticipation pour que tous les personnels puissent travailler dans des conditions décentes, à savoir au chaud l'hiver et au frais l'été. FO vous demande dès maintenant de planifier la mise en route des climatisations en 2024!

De plus, l'ordre du jour prévoit dans son point deux le suivi des travaux immobiliers de la cité administrative, Apt et Cavaillon. Est-ce parce que le règlement intérieur du CSAL n'est pas encore adopté que vous vous êtes dispensé de transmettre aux représentants du personnel le moindre document, particulièrement pour la cité administrative ?

S'agissant de la rénovation de la cité administrative, FO s'interroge sur le retard pris par les travaux et la date d'installation réelle des agents de la cité administrative et de la trésorerie Avignon CH dans leurs futurs locaux. Les installations provisoires sont source de désagréments notamment du fait d'espaces réduits dans les bureaux pendant les travaux.

Les échéances indiquées sur le rétro planning publié sur Ulysse seront-elles respectées ?